

# Infos pratiques - Admission en CAP | Bac Pro par apprentissage

La formation en apprentissage vous permet de découvrir la réalité du secteur professionnel. Pour toute demande d'admission, prendre rendez-vous avec le Campus de Pouillé. Les inscriptions peuvent être faites tout au long de l'année. Les formations débutent au 1<sup>er</sup> septembre et se terminent au 30 juin chaque année.

## Inscription

Pour toute inscription, il est nécessaire de prendre rendez-vous en ligne sur notre site internet ou par téléphone au 02.41.44.87.11.



## Les aides financières à l'apprentissage pour les employeurs

Actuellement, avec le plan de relance de l'apprentissage, les aides pour les employeurs concernant les CAP et les Bac Pro sont fixées à :

Année	1	2	3
< 18 ans	6000 €	2000 €	1200 €
> 18 ans	6000 €	2000 €	1200 €

## Rémunération des apprentis

L'apprenti perçoit un salaire déterminé en pourcentage du SMIC dont le montant varie en fonction :

- de l'âge de celui-ci,
- de l'année de formation,
- de la convention collective de l'entreprise d'accueil,
- de son département

**Des aides financières peuvent aussi être accordées pour le logement et la restauration**

## Rémunération des apprentis du Maine et Loire en fonction du SMIC

Année	Polyculture / Elevage			Horticulture / Maraîchage			Paysage		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3
< 18 ans	50 %	60 %	60 %	27 %	50 %	55 %	27 %	39 %	55 %
18 - 20 ans	50 %	60 %	67 %	43 %	51 %	67 %	43 %	51 %	67 %
> 20 ans	53 %	61 %	78 %	53 %	61 %	78 %	53 %	61 %	78 %

## Tarifs de la formation

Le coût de la formation est pris en charge par les OPCO. La participation financière demandée à l'apprenti correspond aux frais d'hébergement et de restauration. Ces tarifs sont proportionnels au temps de présence de l'apprenti sur l'établissement.

### Hébergement et restauration - Tarifs 2022-2023

	2 <sup>de</sup> CAP	Terminale CAP	2 <sup>de</sup> Bac Pro	1 <sup>ère</sup> Bac Pro	Terminale Bac Pro
Pension	989 €	1014 €	1241 €	1397 €	1468 €
Demi-pension	470 €	482 €	588 €	662 €	695 €



# Infos pratiques - Admission en BTS par apprentissage

## Pour vous inscrire en BTS par apprentissage :

1. **De janvier à mi-mars** : complétez vos vœux sur [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)
2. **Nos équipes vous contacteront** après votre inscription sur Parcoursup pour vous proposer une journée de positionnement

et de validation du projet professionnel (aide à la recherche d'entreprise). Vous êtes également invité(e) à nous rencontrer lors de nos journées Portes Ouvertes pour une présentation plus détaillée des formations.

3. **L'inscription ne devient définitive** qu'une fois l'obtention de votre baccalauréat confirmée, et après la signature du contrat d'apprentissage. Nous vous adressons ensuite par courrier toutes les informations concernant la rentrée.

## Rémunération des apprentis

Année	Code du travail	
	1	2
< 18 ans	27 %	43 %
18 - 20 ans	39 %	51 %
> 20 ans	55 %	67 %

(en fonction de la convention collective, la rémunération peut varier de 27% à 50% en 1<sup>ère</sup> année)



## Les aides financières à l'apprentissage pour les employeurs

Actuellement, avec le plan de relance de l'apprentissage, les aides pour les employeurs concernant la première année du contrat en BTS sont fixées à :

< 18 ans	6 000 €
> 18 ans	6 000 €



## Frais de formation :

Le coût de la formation est pris en charge par les OPCO. La participation financière demandée à l'apprenti correspond aux frais d'hébergement et de restauration. Ces tarifs sont proportionnels au temps de présence de l'apprenti sur l'établissement.

## Tarifs 2022-2023

	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année
<b>Demi-pension</b>	532 €	532 €

## Les aides financières pour les apprentis

En fonction des OPCO (pour OPérateurs de COmpétences, les organismes chargés d'accompagner la formation professionnelle, par exemple OCAPIAT)

- Prise en charge des repas à hauteur de 3 €/repas pris au CFA (OCAPIAT)
- Prise en charge de l'hébergement par le CFA à hauteur de 6 € par nuit passée au CFA (OCAPIAT)
- Aide de 500 € pour le matériel professionnel (OCAPIAT)
- Aide de 500 € pour le permis de conduire
- Aides action logement, aides de la CAF (APL)
- Aides régionales (e-Pass Culture, e-Pass Santé)
- Carte étudiant des métiers